

A la demande de votre Trésorier, le Professeur A.WISNER, j'ai été chargé par votre Président, le Professeur H.P.RUFFEL-SMITH, d'examiner vos comptes et vérifier leur exactitude.

Je vous prie de trouver ci-dessous les résultats de ma mission :

a) J'ai pointé minutieusement les différentes pièces comptables, les correspondances y annexées et votre compte de Banque, du 11 Juillet 1967 au 31 Mai 1970.

b) Les mouvements de cette période, après vérification, sont les suivants : (en francs suisses)

<u>RECETTES :</u>	A nouveau au 11.7.1967	14 253.30
Cotisations Membres	5 902.25	
Résultats Congrès		
. Birmingham	3 629.45	
. Symposium Amsterdam	458.10	
Intérêts de compte	1 201.15	
	<hr/>	
TOTAL	11 190.95	

DEPENSES :

Taxes d'état	269.55
Frais de Banque	25.10
Honoraires administratifs	1200.-
Frais de mission (ci-joint état par professeur)	4 574.10
P & T et frêts	994.50
Frais de bureau	159.-
Honoraires Revision	311.-
	<hr/>
TOTAL	7 533.25

BENEFICE DE LA PERIODE TRIENNALE :

3 657.70

A NOUVEAU DU COMPTE AU 31 MAI 1970 :

Frs. 17 911.-
=====

Les résultats de mon pointage ne font apparaître aucune discordance et aucune remarque particulière ne concerne la gestion de votre Trésorier. Je constate donc que ces comptes sont sincères et véritables et je suis d'avis que votre Assemblée peut les approuver en toute quiétude.

c) Néanmoins, il conviendrait de réclamer à votre Banque en Suisse une modification importante dans la tenue de vos comptes. En effet, elle les ouvre successivement et sous des numéros différents au nom personnel du Trésorier, le titre de votre Association restant simplement en rubrique.

Cette façon de faire à chaque changement de Trésorier retarde de plusieurs mois la prise en charge des pièces et des mouvements, et ce n'est qu'à l'obligeance des services du Docteur GRANDJEAN, précédent Trésorier, que je dois d'avoir pu remplir correctement ma mission, la Banque n'ayant pas mis une célérité particulière à me fournir les explications et les états demandés.

Il convient donc que l'intitulé soit fait au nom de votre Association directement, le Trésorier devenant simplement le responsable social, ce qui réduit à quelques jours les modifications de signature et d'envoi du courrier.

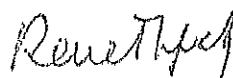
Enfin il est indispensable que la Banque vous adresse dorénavant de façon régulière les extraits de comptes trimestriels comme le Professeur WISNER le lui a expressément demandé.

Restant à l'entière disposition de votre Association pour toute mission complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes distinguées salutations.

PARIS, le 30 JUIN 1970

R. TRAPET



Expert Fiscal
Licencié en Droit

A. I. E.

Détail des Frais de Mission 1967 - 1970

RUFFELSMITH	492.80 265.65 277.15 668.90	1 704.50
DE JONG	362.20	362.20
FOX	265.70 465.40 529.05	1 260.15
SINGLETON	529.-	529.-
GRANDJEAN	418.25 300.-	718.25
		<u>4 574.10</u> =====